

Annexe 4: Les modalités d'intervention de la Métropole Européenne de Lille

La MEL peut apporter son soutien financier à certains projets relevant de son champ de compétences : développement économique, emploi, habitat, éducation, santé, prévention de la délinquance, participation des habitants, citoyenneté, valorisation de la diversité et lutte contre les discriminations, culture, sport.

Les projets sollicitant une subvention de la MEL doivent :

- avoir un caractère intercommunal, c'est-à-dire **toucher minimum 2 Villes différentes (3 pour certaines thématiques d'intervention,** cf. rubriques ci-dessous)
- ou bien **démontrer un réel intérêt expérimental**, il est alors possible de ne cibler qu'un seul quartier/une seule ville pour l'année « test », mais en prévoyant une phase 2 de déploiement, ou de duplication, permettant au projet de devenir intercommunal.

Chaque dossier sollicitant des crédits à la MEL sera soumis, pour instruction, à la direction ou au service thématique concernés (Services Politique de la ville, Développement économique, Culture, Développement durable ; Directions Habitat et Relations aux usagers, Citoyenneté et Jeunesse).

Afin d'aider au mieux les porteurs de projets souhaitant solliciter un financement MEL à s'inscrire dans les priorités qui sont les siennes, nous vous invitons à prendre connaissance des explications ci - dessous.

En 2020, la priorité sera à nouveau donnée aux **projets relevant du développement économique et de l'emploi**. Ceux-ci devront s'inscrire dans le Pacte pour le développement économique et l'emploi, signé le 12 juillet 2019 à la MEL (cf ci-dessous).

La MEL accordera également une attention particulière aux projets de cohésion sociale et urbaine portant l'ambition d'accompagner le changement des quartiers concernés par le nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU).

Si vous souhaitez développer un projet métropolitain avec ou sans financement MEL, en quartiers prioritaires comme en quartiers de veille, nous vous demandons de bien vouloir vous mettre en contact avec les référents thématiques de la MEL pour étudier la faisabilité du projet (cf tableau en fin de document).

Contact:

Sidonie DELHOMELLE coordinatrice du contrat de ville métropolitain – service politique de la ville-sdelhomelle@lillemetropole.fr

1. Mettre en œuvre la feuille de route « **développement économique et emploi** » des quartiers prioritaires de la MEL

Le volet économie et emploi du contrat de ville à la MEL repose aujourd'hui sur le PACTE pour le développement économique et l'emploi en faveur des quartiers prioritaires.

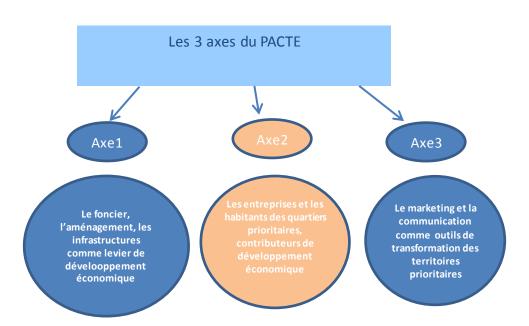
En faisant du développement économique et l'emploi les premières priorités du mandat à travers le Plan développement économique et Emploi (voté en juin 2018) et le PACTE pour le Développement Economique et l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la Métropole, les élus de la MEL venaient confirmer la Loi de 2014 (dite loi LAMY) qui stipule que le développement économique et l'emploi sont le pilier n°1 du contrat de Ville.

Il s'agit de créer une conjonction étroite entre politique de développement économique, politique d'aménagement, du foncier, et aide à l'insertion et à l'emploi... considérant que c'est au sein de celles-ci que pourront se créer de réelles opportunités de redynamisation économique des territoires.

Le PACTE se conçoit ainsi comme un outil de la métropolisation de l'économie et de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires. Il traduit une ambition forte de développement des territoires métropolitains en retrait sur le plan économique, en privilégiant un équilibre entre positionnement des signatiares, moteurs au sein de la grande Région Hauts-de-France et une proximité territorial par les enjeux qu'elle met en lumière.

Signé le 27 septembre 2019 par 30 partenaires du Territoire (Région, Département, MEDEF, BPI, U2P, Pôle Emploi, Éparera...) ce PACTE doit contribuer à terme, au changement d'image des quartiers prioritaires.

Le PACTE comprend les 3 axes suivants :



Ces trois axes traduisent les **7 objectifs** suivants :

- La création du lien entre les jeunes et le monde économique (Forum Start'Avenir, salon jeunes d'avenir, ...)
- L'accompagnement vers l'emploi en levant les freins au recrutement (MobiliMEL, la clause d'insertion,...
- L'entreprise comme partenaire de l'emploi (PAQTE, les emplois francs, # vers un métier de PE...);
- Le développement des initiatives économiques (la création d'activités à travers la fabrique à entreprendre MEL, les accélérateurs de BPI...)

- Le développement des nouveaux modèles économiques (ESS, Economie circulaire)
- La structuration des infrastructures, de l'aménagement économique dans les territoires prioritaires (sites QPV et sites NPRU-Blanchemaille, site Lepoutre...)
- La contribution au changement d'image des quartiers avec le programme « MEL TOI DU TERRITOIRE ».

Doté de près de 100 fiches actions, le PACTE a déjà commencé à impacter le territoire sur plusieurs priorités qu'il faudra approfondir dans le cadre de l'Appel à Projet du contrat de ville :

Au regard des objectifs précités **les priorités de l'appel à projet 2021 sur le volet « économie emploi »** sont les suivantes :

- **1- Soutenir l'insertion professionnelle des personnes en décrochage**, en ciblant les femmes, les jeunes âgés de 13 à 25 ans et les personnes durablement privées d'emploi
- 2- Soutenir les créatrices et créateurs d'activité dans les territoires
- 3- Favoriser, à travers les projets, l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations

Les porteurs de projets ayant déposé des actions portant sur ces priorités seront accompagnés par une ingénierie permettant aux projets de prendre une envergure métropolitaine plus large.

Les priorités décrites s'accompagneront des critères permettant la métropolisation des actions :

Sur le cadre

- Se calquer sur les priorités du PACTE pour le développement économique et l'emploi en faveur des quartiers prioritaires
 - -Avoir un regard analytique sur la situation des habitants dans la période de confinement

Sur le public :

- L'action doit concerner au minimum 40 personnes, sauf pour les actions expérimentales (1ère année)
- Le projet présenté doit porter une envergure métropolitaine, sauf cas argumenté (territoire peu peuplé, expérimentation, etc.)

Sur la géographie et le seuil

L'action doit toucher au minimum 50% de publics en Quartiers politique de la Ville, lors du premier financement. Il est possible que les seuils progressent pour les années suivantes :

- 50% les deux premières années
- 55% la troisième année
- 60% la quatrième année

Contacts:

Virginie TCHOFFO – Mission Stratégie Développement Economique des Territoires et Emploi vdjomkouo@lillemetropole.fr

Audrey MAHIEUX – Mission Stratégie Développement Economique des Territoires et Emploi <u>amahieux@lillemetropole.fr</u>

En complément, le soutien de la Direction Développement économique de la MELse traduit aussi par l'appel à projet « entreprendre autrement » selon des modalités qui lui sont propre.

Contact:

Caroline PAUL - Mission Stratégie Développement Economique des Territoires et Emploi <u>cpaul@lillemetropole.fr</u>

2. Améliorer la **qualité de vie et l'attractivité des quartiers** prioritaires - notamment dans les périmètres du NPRU

L'habitat et le logement

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, la MEL soutient la richesse associative, dans la capacité qu'ont les associations à porter un projet (global et ponctuel), à expérimenter, à faire des propositions, à apporter un accompagnement de proximité et à contribuer à la formation collective.

Conformément aux critères et modalités d'intervention appliqués pour son appel à projet PLH (annuel), la direction Habitat peut soutenir des actions dans ce champ si :

- -elles s'exercent à l'échelle d'au moins deux communes
- -et s'inscrivent dans les priorités du Programme Local de l'Habitat :
 - ✓ construire plus
 - ✓ un habitat plus mixte
 - ✓ un habitat plus durable
 - ✓ un habitat plus solidaire
 - √ associer les partenaires

La crise a également fait ressortir un besoin d'accompagnement collectif de ménages en relogement NPRU ayant été fragilisés pendant cette période.

Pour l'année 2021, l'appel à projet PLH sera lancé autour du <u>15 septembre 2020</u> par la **direction Habitat privé**, il sera disponible sur le site internet de la MEL. Les porteurs de projets peuvent également contacter Raphaël BONTE pour recevoir l'appel à projets dès qu'il sera publié. Les porteurs auront jusqu'à <u>fin novembre</u> pour y répondre.

<u>Nota bene</u>: les associations répondant au présent appel à projet politique de la ville n'auront pas à ressaisir leur demande de subvention au moment du lancement de l'appel à projets PLH.

Le service Habitat de la MEL entend également favoriser **l'expérimentation et l'innovation sociale dans l'offre de logement étudiant**.

Contact:

Raphaël BONTE – Service Habitat privé - <u>rbonte@lillemtropole.fr</u>

<u>La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : expérimentation sur la réappropriation des petits espaces délaissés</u>

L'objectif de cette expérimentation sur 10 sites (maximum) vacants en friche pendant 3 ans est la mise en place d'une méthode pour redonner de la valeur aux petits délaissés en lien avec les projets urbains de proximité et les besoins des habitants en termes d'usages afin de : contribuer au changement d'image du quartier, favoriser le dialogue entre les partenaires, obtenir une valorisation du foncier MEL, promouvoir les initiatives expérimentales et innovantes allant dans le sens de l'intérêt général et créer un outil de communication pour faire connaître les quartiers en NPRU, QPV ou Quartier de Veille.

La MEL, les villes et les bailleurs ont détecté une liste de sites avec un fort potentiel (pour obtenir les fiches détaillées des sites, voir contact) :

- Wattrelos les Villas (environ 1000 m²)
- Wattrelos Mousserie voie Ferrée (environ 1000 m²)
- Lomme entre le n° 57 et 63 Rue Khulmann (923 m²)
- Loos Parking sous utilisé Avenue Coty (environ 1 000 m²)
- Tourcoing proximité de la Place La Bourgogne (environ 1 000 m²)
- Roubaix 149 rue de France (550 m²)
- Roubaix Béguinage et square du Bon Repos rue du Caire (3 940 m²)
- Lille Moulins (? m²)
- Lille Concorde (? m²)

Les Porteurs de Projets proposeront dans l'outil Démarches Simplifiés, une réponse reprenant les éléments suivants : Le nom de la structure porteuse du projet, La présentation du/des projet(s) et des usages dans laquelle il(s) s'inscri(ven)t, Les références sur les structures et/ou sur le projet porté, Les objectifs (indicateurs), cibles et vision du projet ou de l'ensemble des projets proposés, Les publics visés, lien avec le tissu associatif, culturel, artistique et économique local, Le modèle économique envisagé, La place nécessaire en m², La localisation et l'aménagement souhaités, La temporalité imaginée, La prise en compte par le candidat des enjeux du projet de territoire (marketing territorial, rénovation urbaine, peuplement...).

Le Porteur de Projet pourra faire ses demandes de financements en investissement et fonctionnement via le Soutien Régional à l'Emploi et à l'Innovation (SREI), la MEL (uniquement investissement 100 000 euros par an pendant 3 ans pour les 10 sites), les Villes...

Les comités de co instructions du contrat de ville seront les lieux de débat entre les financeurs de la qualité du projet envisagé.

Nota Bene: Le Porteur de Projet justifiera d'un partenariat local au moins avec une structure de proximité du site, proposera de mettre en place un questionnaire concernant l'appréciation du délaissé par les habitants du quartier, au démarrage de l'occupation temporaire, à mi exercice et à la fin de l'occupation. Le mémoire technique du Porteur de Projet ne dépassera pas 10 pages. Le Porteur de Projet doit être une entité juridique (SIRET).

Contact:

Elisio VASCONCELOS – Service Politique de la Ville - evasconcelos@lillemetropole.fr

La culture

La MEL participe au soutien et à la promotion des événements culturels d'intérêt métropolitain, événements porteurs de dynamisme et d'image sur le territoire métropolitain dans le but de favoriser des expériences culturelles diversifiées au profit de populations qui n'ont pas facilement accès à la culture pour diverses raisons. Elle poursuit ainsi un objectif de démocratisation de la culture partout et pour tous.

Les projets doivent répondre aux **critères** suivants:

- √ favoriser l'intercommunalité culturelle
- √ favoriser le travail en commun des structures culturelles.
- √ favoriser l'accessibilité des publics :

soit en drainant la population de l'ensemble du territoire, soit en permettant de diffuser la culture dans des lieux déconcentrés de la métropole en partenariat avec des structures locales, garantissant une participation active de la population

Contact:

Virginie CHAMBRIER-TAILLEZ – service culture - vtaillez@lillemetropole.fr

Favoriser une alimentation de qualité et accessible

Le Projet alimentaire territorial fait de la justice alimentaire un axe fort. La crise du covid19 a montré les difficultés d'accès à une alimentation pour les personnes les plus en difficulté.

Il s'agit donc dans cet appel à projets de sensibiliser et accompagner les habitants et de rendre accessible les produits alimentaires dans les quartiers. Cela peut passer par des projets de création ou de confortement de groupements d'achats solidaires et / ou de coopératives alimentaires, des projets de sensibilisation autour de défi alimentation, des jardins partagés et/ou de l'agriculture urbaine.

La dimension intercommunale devra être avérée pour bénéficier de financements métropolitains.

Contact:

Déborah Facon – service politique de la ville - <u>dfacon@lillemetropole.fr</u>

Le développement durable

Dans le cadre de son plan Climat-Énergies territorial, la MEL a lancé en 2016 l'appel à projets « Mets la transition dans ton quartier ».

L'objectif est de soutenir des initiatives citoyennes d'intérêt collectif qui répondent concrètement aux enjeux de la transition énergétique, écologique et sociale et favoriser le passage à l'action des citoyens.

S'agissant d'un appel à projets permanent, aucune date limite de dépôt de candidature n'est fixée. Un comité de sélection des projets se réunit tous les 3 à 4 mois afin de sélectionner les projets. En 2020, le comité se réunira encore 1 fois : dossiers à rendre pour le 12 octobre.

L'appel à projets peut financer des projets qui, de par leur processus, génèrent auprès des participants des changements de comportement durables et inscrits dans la transition du territoire métropolitain.

Exemples: faciliter la pratique du vélo ou de la marche pour se déplacer, réduire et revaloriser les déchets, produire et consommer local, être garant de la biodiversité, de la nature en ville, renforcer les liens entre voisins, économiser de l'énergie ...

Pour plus d'informations (et pour télécharger le dossier de candidature) : https://www.lillemetropole.fr/actualites/appel-projets-permanent-mets-la-transition-dans-ton-quartier

Contact:

Emmanuelle PICUS – Direction Energie développement durable et transition énergétique <u>projets.transition@lillemetropole.fr</u>

3. Renforcer **l'accompagnement des enfants et des jeunes** en situation de fragilité sociale et scolaire

La Jeunesse

La Métropole Européenne de Lille est dotée d'une ingénierie qui intervient sur des enjeux liés à la précarité de sa jeunesse, en particulier au travers du Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole. Soucieuse d'élargir son spectre d'intervention sur ce public, la collectivité réfléchit à un investissement plus important, et ses agents sont associés autant que possible aux réflexions thématiques ayant un enjeu touchant à leur parcours d'insertion sociale, professionnelle et de devenir « citoyen ».

Le service jeunesse s'attache ainsi à s'impliquer dans les réflexions concernant les problématiques contemporaines, pour tâcher de se coordonner à l'interne, mais aussi et surtout à l'externe avec les opérateurs du territoire, et envisager des initiatives qui pourraient limiter les effets avérés d'une paupérisation de ce public, le contexte de crise sanitaire ayant exacerbé des difficultés déjà relevées.

Ce phénomène est l'enjeu de réflexions engagées dans le contexte de la stratégie Pauvreté de l'Etat, qui mobilise déjà la MEL, notamment, sur les objectifs de limiter les risques d'accroissement de la précarisation des jeunes et rompre avec les phénomènes de reproduction de la pauvreté. Les projets pensés sous cette égide sont à coordonner avec les actions qui pourraient être soutenues au titre de l'AAP du contrat de ville.

Avec des indicateurs pointant des besoins saillants dans les QPV, des initiatives sont à concevoir, conforter, développer, ou déployer sur les sujets du décrochage scolaire, de la fracture numérique et de la mobilité :

- La scolarité / la formation : comment la sécuriser, la reprendre ou envisager des alternatives ? Décrochage scolaire ? Parrainage ? Mentorat ?
- A l'heure de la dématérialisation, comment lutter contre l'accroissement des phénomènes de discriminations dans l'accès au numérique et comment offrir un cadre d'utilisation des outils numériques qui soit pertinent dans le parcours d'insertion socioprofessionnelle du je une, et son engagement dans la société?
- La MEL pilote une plateforme MobiliMEL qui apporte des réponses à tout sujet tenant aux modes de déplacements et aides et accompagnements possibles sur la Métropole. Or, quelles réponses en termes de mobilité des jeunes pourraient être trouvées pour les aider dans leur insertion? Dispositif solidaire de location (longue durée ?) de vélos ?

Contact:

Paul MONDINO – service Citoyenneté et Jeunesse - pmondino@lillemetropole.fr

L'éducation -« une orientation, une formation, un métier »

La MEL souhaite accompagner les projets s'inscrivant dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation des jeunes (favoriser l'ambition, les stages, la découverte des métiers).

Le partenariat local et institutionnel est attendu puisqu'il s'agit, dans le cadre de la politique de la ville, de proposer des actions ne relevant pas des compétences de l'Education nationale et de la Région.

Les projets d'initiative locale doivent s'inscrire dans les 4 objectifs suivants :

- Susciter de l'ambition scolaire et accompagner les jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire
- Faciliter la découverte des métiers porteurs
- Découvrir l'entreprise au travers des stages
- Accéder à un premier emploi via l'alternance et l'apprentissage

Et prendre en compte les critères suivants :

- Disposer d'une échelle intercommunale (3 Villes au minimum)
- Prendre en compte les **publics fragilisés (filles, primo-arrivants, jeunes des voies professionnelles)**
- Etre labellisés par l'Education nationale
- Articuler les dispositifs égalité des chances dans une logique de parcours des jeunes

Contact:

Déborah FACON – service politique de la ville – <u>dfacon@lillemetropole.fr</u>

4. Les axes transversaux

La participation des habitants et la citoyenneté

La MEL accompagne la mise en œuvre des conseils citoyens sur son territoire via notamment la mise en réseau, l'échange de pratiques entre les villes concernées, et la formation des conseillers citoyens.

Contact:

Romain DENEVE - Service Citoyenneté et Jeunesse - rdeneve@lillemetropole.fr

La valorisation de la diversité et la lutte contre les discriminations

La MEL a signé avec les partenaires du Contrat de ville le **Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations** le 13 juin 2018.

Dans le cadre du présent appel à projets, elle souhaite encourager la mise en place de projets relevant de la prévention et la lutte contre les discriminations autour des 4 axes sont retenus : Emploi, Logement, Santé et Education.

Les critères de discrimination à prendre en considération : **origine, lieu de résidence, genre et âge**. Les actions recherchées porteront sur :

- -la sensibilisation et la formation,
- -l'accompagnement des publics
- la communication autour de la lutte contre les préjugés et contre les discriminations.

Elles devront également :

- ✓ Faire l'objet d'une dimension intercommunale (au moins 3 communes concernées par l'action) et/ou d'un caractère expérimental ayant vocation à être diffusé
- ✓ Répondre à au moins un des axes stratégiques : emploi, éducation-orientation, logement et santé

Contacts:

Virginie TCHOFFO – service Stratégies économique - emploi - <u>vdjomkouo@lillemetropole.fr</u> **Déborah FACON** – service Politique de la ville - dfacon@lillemetropole.fr

La prévention de la délinguance

Depuis leur création, les Métropoles exercent de plein droit la compétence d'animation des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, en lien étroit avec les organisations existantes (CISPD et CLSPD).

Dans ce cadre, la MEL a mis en place un **Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD)** et a défini sa stratégie à travers un **schéma métropolitain de prévention de la délinquance** qui s'articule autour de 4 axes:

- ✓ La lutte contre les violences intra familiales ;
- √ L'amélioration de la tranquillité publique ;
- ✓ Les jeunes exposés à la délinquance ;
- ✓ La prévention de la radicalisation.

Suite à un diagnostic ayant pointé les spécificités du territoire métropolitain en matière de délinquance, le CMSPD se saisit également des problématiques suivantes :

- ✓ La lutte contre la délinquance dans son aspect transfrontalier ;
- ✓ La lutte contre la récidive ;
- ✓ La prévention des addictions;
- ✓ La sécurisation et la lutte contre la fraude dans les transports ;
- ✓ La prévention routière.

Si la politique de prévention de la délinquance a vocation à s'appliquer dans tous les territoires, les quartiers en politique de la ville méritent une attention plus soutenue. Les problématiques de sécurité et de délinquance y sont particulièrement intenses. Avec de lourdes incidences sur le quotidien des métropolitains vivant en QPV.

Au titre de la programmation annuelle, la MEL souhaite voir se déployer des projets à l'échelle de **plusieurs communes en politique de la ville**, afin de favoriser une dynamique de territoire.

Contact:

Aurélie AVRIL – service Citoyenneté et Jeunesse – aavril@lillemetropole.fr

Contacts MEL

THEMATIQUES		PARTENAIRES MOBILISABLES
Mettre en œuvre la feuille de route « développement économique et	Développement économique et emploi	Virginie TCHOFFO <u>vdjomkouo@lillemetropole.fr</u>
emploi » des quartiers prioritaires de la MEL	Insertion /Emploi	Virginie TCHOFFO <u>vdjomkouo@lillemetropole.fr</u>
	Economie s ociale et solidaire	Caroline PAUL cpaul@lillemetropole.fr
	Clauses d'insertion	Claire OBRE cobre@lillemetropole.fr
	Création d'activités	Audrey MAHIEU amahieu@lillemetropole.fr
Améliorer la qualité de vie et l'attractivité des quartiers	Santé	Déborah FACON <u>dfacon@lillemetropole.fr</u>
prioritaires - notamment dans les périmètres du NPRU	Alimentation et a griculture urbaine	Déborah FACON <u>dfacon@lillemetropole.fr</u>
	Gestion urbaine et sociale de proximité	Elisio VASCONCELOS <u>e vascon celos @lillemetropole.fr</u>
	Réappropriation des espaces publics	Sidonie DELHOMELLE <u>s delhomelle@lillemetropole.fr</u>
	Habitat	Raphael BONTE <u>rbonte@lillemetropole.fr</u>
	Culture	Bénédicte TILLARD <u>btillard @lillemetropole.fr</u>
		Virginie CHAMBRIER vchambrier@lillemetropole.fr
Renforcer l'accompagnement des	Ré us site é ducative	Déborah FACON <u>dfacon@lillemetropole.fr</u>
enfants et des jeunes en situation de	Orientation /NC	Débarah FACON désara Oldh
fragilité sociale et scolaire	Orientation/Mentorat /Parrainage	Déborah FACON <u>dfacon@lillemetropole.fr</u>
	Jeunesse / décrochage s col aire	Paul MONDINO pmondino@lillemetropole.fr
Sujets transversaux	Plan de lutte contre les dis criminations	Déborah FACON <u>dfacon@lillemetropole.fr</u>
	Egalité femmes-hommes	Déborah FACON <u>dfacon@lillemetropole.fr</u>
	Médiation et inclusion numérique	Déborah FACON <u>dfacon@lillemetropole.fr</u>
	Pré vention de la délinquance	Aurélie AVRIL <u>aavril@lillemetropole.fr</u>